



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)**

27 mars 2026 - 19H00

Compte-rendu de la séance

Date de la convocation : 23 mars 2026

Date de la séance : 27 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 27

Absents avec procuration : 2

Absent excusé : 0

Présents : M. Didier DORE, Maire, Mme Véronique FAUCHER, M. Philippe JACQUET, Mme Pascale POUTIGNAT, M. Sylvain PITAVAL, Mme Agathe PAOLI, M. François VORILHON, Adjoints, Mme Yvette DEGEORGES, Mme Yvette BOUDESSEUL, M. Jean-Claude MOILIER, M. Jean-Paul CHAMORET, M. Thierry DORIATH, M. Patrick BOUCHEIX, Mme Christine GRANET, M. François EXPERT, Mme Hélène JARROUX DOS SANTOS, M. David BOST, Mme Chloé TOUPIN, Mme Yahlma ROBETTE, Mme Emeline CONVERT, M. Geoffrey COURTIAL, Mme Louane VIGNAL, M. Jean-Pierre MOSNIER-GRANGE, Mme Myriam FOUGERE, Mme Corinne BARRIER, M. Sébastien MUCKLOW, Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE.
--

Absents avec procuration :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- M. Daniel DISSARD à Mme Véronique FAUCHER,- M. David CLAUSTRE à Mme Myriam FOUGERE. |
|--|

Secrétaire de séance : Mme Louane VIGNAL

N°26/03/27/001

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-1 à L. 2121-17,

Mme Yvette DEGEORGES, doyenne d'âge, préside la séance.

Elle rappelle que l'élection du maire se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel à candidatures, Didier DORÉ propose sa candidature.

Il est procédé au vote dans les conditions règlementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 29

Bulletins blancs : 6
Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu :

M. Didier DORÉ : vingt-trois (23) voix

M. Didier DORÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

N°26/03/27/002

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif global du conseil ;

Considérant qu'en application de cette règle, le nombre d'adjoints ne peut donc excéder huit au Conseil Municipal d'Ambert ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de fixer, pour la durée du mandat, le nombre d'adjoints à six ;

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe à six le nombre d'adjoints au Maire.

N°26/03/27/003

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-7-2 ;
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à six,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité et de stricte alternance des listes. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » (Article L. 2122-7-2 du CGCT). Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, une liste est candidate :

- Liste 1 :
 - Mme Véronique FAUCHER, Tête de liste
 - M. Philippe JACQUET
 - Mme Pascale POUTIGNAT
 - M. Sylvain PITAVAL
 - Mme Agathe PAOLI
 - M. François VORILHON

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 29

Bulletins blancs : 6

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Liste Véronique FAUCHER : vingt-trois (23) voix

La liste Véronique FAUCHER ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Mme Véronique FAUCHER, 1^{er} adjoint au Maire
M. Philippe JACQUET, 2^{ème} adjoint au Maire
Mme Pascale POUTIGNAT, 3^{ème} adjoint au Maire
M. Sylvain PITAVALL, 4^{ème} adjoint au Maire
Mme Agathe PAOLI, 5^{ème} adjoint au Maire
M. François VORILHON, 6^{ème} adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.